

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 décembre 2016**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ZAC LA CROIX GIGNAC 2016
DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 décembre 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Grégory BRO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Christian VILOING, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Claude CARCELLER, Monsieur Guy-Charles AGUILAR à Madame Chantal COMBACAL, M. José MARTINEZ à Mme Agnès CONSTANT, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Béatrice NEGRIER à M. René GOMEZ, Mme Florence QUINONERO à Madame Marie-Françoise NACHEZ

Excusés :

Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Evelyne GELLY, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 23	Présents : 30	Votants : 39	Pour 39
			Contre 0
			Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-36, R.5211-13 et L.1612-20,

VU le vote du budget annexe ZAC La Croix Gignac en date du 25 janvier 2016,

CONSIDERANT que le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015, le solde d'exécution à reporter au sein de la section d'investissement 2016 est de 2 755 374,69€ du budget annexe ZAC La Croix Gignac 2016 au lieu de 2 798 207,14€ prévu au budget annexe 2016,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe ZAC La Croix Gignac 2016 au sein des chapitres 001 et 16 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la diminution de crédits suivante à l'intérieur de la section d'investissement,

- **Chapitre 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédit en dépenses de 42 832,45€ sur l'article 001, afin de prendre en compte la modification du montant du solde d'exécution d'investissement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 2 798 207,14€
- **Chapitre 16 « Emprunts »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédit en recettes de 42 832,45€ sur l'article 1641 pour équilibrer la section suite à la modification du chapitre 001 dépenses,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-annexée d'un montant de 42 832,45€ de diminution de crédits au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAC La Croix Gignac 2016.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001-001 « Solde exécution d'investissement reporté » - (dépenses)	42 832,45€	
16-1641 « Emprunts »- (recettes)	42 832,45€	

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1406 le 13/12/16

Publication le 13/12/16

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20161212-lmcl93756-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

